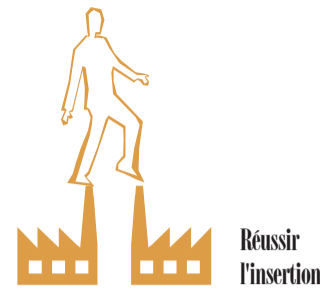
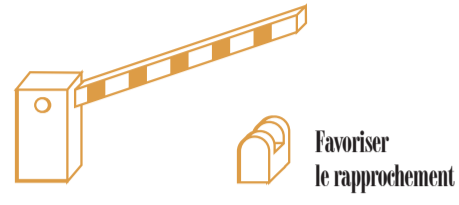


À VALEUR ÉGALE*

PENSEZ « entreprises adaptées FC »



Les entreprises adaptées s'engagent à appliquer les mesures nécessaires pour promouvoir l'autonomie des personnes handicapées et favoriser leur évolution au sein du processus de production. Développement des compétences, responsabilisation, suivi individuel... constituent un travail sur la durée dont l'aboutissement est l'insertion du salarié dans une autre entreprise.

“ En entreprise adaptée, les travailleurs bénéficient d'un management personnalisé ”

Engagements

Le faible taux d'absentéisme confirme l'efficacité du management de la personne en entreprise adaptée

Les entreprises adaptées ont recours à un management très individualisé. Effectué dans un souci permanent d'amélioration des autonomies et du bien-être de la personne, il permet de mettre en place un solide partenariat, capital pour envisager sereinement l'insertion.

En développant les capacités des salariés, on augmente leurs chances d'insertion. Faire progresser la personne, la tirer vers le haut, tel est l'engagement quotidien pris par l'ensemble des entreprises adaptées de Franche-Comté.

En prenant en compte les spécificités et les attentes de chacun, les encadrants créent une relation de confiance où le salarié peut pleinement s'épanouir. Au travers d'une écoute réelle de la personne, les entreprises adaptées l'aident à définir des objectifs précis en matière d'évolution professionnelle et sociale. Plusieurs outils sont mis à sa disposition pour l'aider à avancer dans son projet. De nombreuses actions de formation sont réalisées tout au long de l'année. Elles sont proposées tant pour répondre à une exigence de production qu'aux souhaits émis par le salarié. Cet accompagnement technique est complété par un suivi à forte dimension humaine. Animations sportives, culturelles, soutien psychologique ou encore aides à l'alphabétisation sont des services que les entreprises adaptées proposent gratuitement à leur personnel.

Grâce aux nombreuses formations, les travailleurs handicapés peuvent se constituer des portefeuilles individuels de compétences, permettant ainsi de valider chaque étape de progrès. Ce travail de valorisation des savoir-faire est d'autant plus important qu'il permet de renforcer la polyvalence de la personne. Il s'agit là d'un objectif prioritaire. Pour autant, si un salarié rencontre des difficultés sur une opération, pas question de le mettre à l'écart. Une action corrective sera immédiatement mise en place (études ergonomiques du poste de travail, formation appropriée...) pour adapter l'activité à la personne. C'est par exemple le cas d'AST, où encadrement, services annexes et même certains fournisseurs maîtrisent les codes de communication imagée utilisés par les salariés ! Cette logique d'adaptation, conjuguée à la valorisation des compétences, permet à chaque salarié de gagner en autonomie et en performance.

De nombreux salariés handicapés se révèlent suffisamment « armés » pour mettre en œuvre leurs compétences dans une autre entreprise. Un peu de temps et beaucoup d'accompagnement assureront la réussite de l'insertion.

Le placement en entreprise doit faire l'objet d'une démarche progressive afin de ne pas « briser » tout le travail effectué par, et sur, la personne handicapée. Les contrats de mise à disposition constituent une excellente alternative car ils lèvent beaucoup de freins. Encadrés par un technicien de l'entreprise adaptée à laquelle ils sont toujours rattachés, les salariés arrivent dans la nouvelle structure avec peu d'apprehension. Quant au client, il dispose de plus de souplesse pour apprécier la qualité du travail effectué. L'entreprise adaptée AP 90 a placé ainsi



près d'un quart de ses salariés. Pour ces derniers, il s'agit d'une véritable forme de promotion à laquelle aucun ne voudrait renoncer. Bien entendu, les mises à disposition peuvent déboucher sur une intégration totale. Dans ce cas, l'accompagnement de la personne ne s'arrête pas pour autant. L'entreprise adaptée, par le biais d'un service spécialisé, poursuit le suivi professionnel et social du salarié afin de pérenniser l'insertion.

en bref



Un dispositif complet de suivi et de soutien figure parmi les engagements des entreprises adaptées. Organisé selon la taille de la structure, ce dispositif est autant professionnel que social.

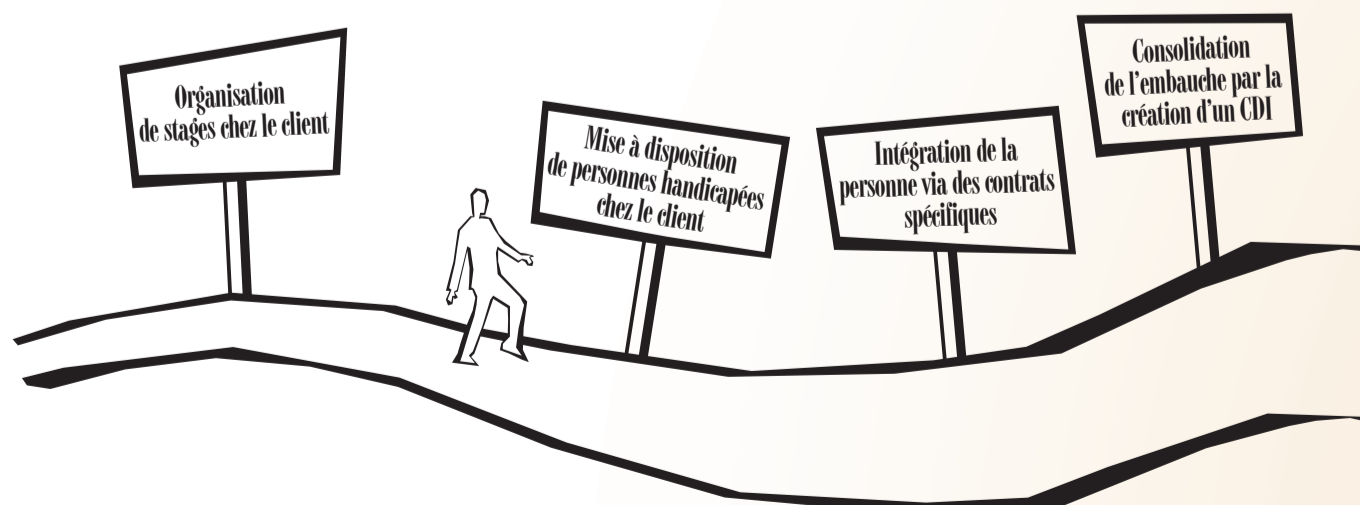
Les personnes handicapées peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'animations sportives ou artistiques, d'une aide psychologique, mais aussi de cours particuliers pour renforcer leur autonomie.

Il est essentiel de savoir trouver les solutions techniques qui permettront à la personne handicapée d'effectuer son travail dans de bonnes conditions. De la création de poste ergonomique pour un salarié en fauteuil roulant jusqu'à la réalisation d'une machine-outil adaptée, tout est mis en œuvre pour s'adapter à la personne.



D'après un sondage de l'institut Louis Harris, 93 % des entreprises sont satisfaites d'avoir recruté des personnes handicapées

“ L'insertion en entreprise reste un objectif qualitatif malgré des embauches régulières chaque année ”



Mise en place d'un parcours d'intégration progressif faisant l'objet d'un suivi régulier et rapproché

Des entreprises Engagées... Une qualité Approuvée !

www.entreprisesadapteesFC.net

*SERVICE, QUALITÉ, PRIX, L'ACTION CITOYENNE EN PLUS

